Québec

Gouvernement du Québec
La ministre de la Santé et des Services sociaux

Québec, le 11 octobre 2019

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.65
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale par les 379 pétitionnaires dont le sujet est de maintenir l'ouverture de la salle d'urgence de l'installation Coaticook avec un horaire 24 h/24, 7 j/7, et de prendre des mesures nécessaires et exceptionnelles pour rehausser le nombre de médecins et d'infirmières praticiennes spécialisées afin que la population de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook puisse recevoir à proximité un suivi en médecine familiale.

Je tiens à vous assurer que je suis très sensible à ces revendications et que je comprends les inquiétudes suscitées par la pénurie actuelle de médecins de famille et d'infirmières praticiennes spécialisées.

Dans la région de l'Estrie, nous travaillons conjointement avec le Département régional de médecine générale (DRMG) et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux afin de remédier à la situation.

D'une part, les plans régionaux d'effectifs médicaux visent une meilleure répartition des médecins sur l'ensemble du territoire québécois. Dans le cadre des Plans régionaux d'effectifs médicaux (PREM) 2019, ce sont 3 nouveaux médecins de famille qui ont été autorisés à exercer au sein du réseau local de services (RLS) de Coaticook et 23 nouveaux médecins de famille dans la région de l'Estrie. Dans le cadre du PREM 2020, ce sont 2 nouveaux médecins de famille qui seront autorisés à exercer au sein du RLS de Coaticook et 23 nouveaux médecins de famille dans la région de l'Estrie.

... 2

Québec
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7171
Télécopieur : 418 266-7197
www.msss.gouv.qc.ca

Montréal
2021, avenue Union, bureau 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 514 873-3700
Télécopieur : 514 873-7488

En complément, l'Entente particulière 53 prévoit qu'un médecin détenant un avis de conformité au PREM peut pratiquer jusqu'à une concurrence de 45 % en dehors de la région ou du sous-territoire où il détient cet avis de conformité.

D'autre part, des mesures particulières ont été mises de l'avant dans le but d'inciter les médecins à s'installer dans les milieux où les besoins sont les plus importants, notamment par la modulation des activités médicales particulières (AMP) qui ont été mises en place afin d'inciter les médecins à avoir une pratique mixte.

Toutefois, bien que la répartition des nouveaux effectifs médicaux soit liée aux postes disponibles dans les établissements, elle demeure également liée au statut de travailleur autonome conféré au médecin, ainsi qu'aux nombreuses opportunités qu'offrent à ce dernier en matière d'emploi dans un contexte de pénurie dans l'ensemble du Québec. Ainsi, les médecins demeurent libres de s'installer dans la localité de leur choix et, en aucun cas, je ne peux m'ingérer dans le choix du lieu de pratique du médecin.

De plus, dans le cadre des Plans d'effectifs médicaux le Comité de gestion des effectifs médicaux en médecine familiale MSSS-FMOQ (COGEM) a établi que, pour l'instant, les activités du secteur A identifiées par les établissements demeureront acceptées d'emblée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, à moins d'exception. Les secteurs d'activités du secteur A comprennent, entre autres, l'urgence, l'hospitalisation et l'obstétrique. Soyez assuré que l'urgence de Coaticook est une urgence qui doit rester ouverte 24/7 selon nos orientations.

Nous invitons les responsables du recrutement médical du RLS de Coaticook à prendre contact avec le DRMG de la région de l'Estrie afin de lui indiquer son besoin de recrutement de médecins de famille et de s'assurer que le secteur d'activités de l'urgence fasse partie des AMP disponibles. Ce dernier pourra informer les médecins qui amorceront leur pratique dans ce sous-territoire des besoins des installations et évaluer avec eux la possibilité de mobiliser, sur une base volontaire, les médecins déjà en pratique dans la région afin de répondre aux besoins de la population.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Danielle McCann

N/Réf. 19-MS-07944